

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 17/04/09</p> <p>Date de publication : 04/05/09</p>	<p>SÉANCE DU 27 AVRIL 2009 À DOMPIERRE SUR MER</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Mme Suzanne TALLARD, M. Michel-Martial DURIEUX, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, M. Jacques BERNARD, M. CHRISTIAN GRIMPRET, M. GUY COURSAN, M. DANIEL GROSCOLAS, M. HENRI LAMBERT, M. CHRISTIAN PÉREZ, M. Aimé GLOUX, Mme Soraya AMMOUCHE, Mme Nicole THOREAU, M. Jacques LEGET, M. Patrick ANGBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents,</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC (à partir de la 6^{ème} question), M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Bérandère GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, Mme Anne-Laure JAUMOILLIE, Mme Virginie KALBACH, M. Guillaume KRABAL, Mme Sabrina LACONI, M. Patrick LARIBLE, M. Arnaud LATREUILLE, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (à partir de la 6^{ème} question), M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Véronique RUSSEIL (à partir de la 3^{ème} question), M. Jean-Marc SORNIN, Mme Marie-Laure TISSANDIER, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Maxime BONO, M. Yann JUIN procuration à M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Denis LEROY, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD procuration à Yvon NEVEUX, Mme Nathalie DUPUY procuration à Mme Esther MÉMAIN, M. Pierre MALBOSC procuration à Mme Maryse FLEURET-PAGNOUX, M. Jean-François DOUARD procuration à M. Yves AUDOUX, M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, M. Patrice JOUBERT procuration à M. Alain BUCHERIE, Vice-président</p> <p>M. René BÉNÉTEAU procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC (jusqu'à la 5^{ème} question), M. Vincent DEMESTER procuration à M. Abdel Nasser ZÉRARGA, M. Jack DILLENBOURG procuration à Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Lolita GARNIER, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Henri LAMBERT, M. Dominique HEBERT procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à M. Olivier FALORNI, M. David LABICHE, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Patrick ANGBAUD, Mme Sylvie-Olympe MOREAU (jusqu'à la 5^{ème} question), Mme Dominique MORVANT procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL (jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Christiane STAUB procuration à M. Gérard FOUGERAY, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Philippe MASSONNET</p>
---	---

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	72	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	19	Suffrages exprimés :	91
Nombre de votants :	91	Pour l'adoption :	91
		Contre l'adoption :	0

N° 28

Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - CHEF DE BAIE - LOTISSEMENT « PARC D'ACTIVITÉS JEAN GUITON » - BAIL A CONSTRUCTION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ I.S.S. ENVIRONNEMENT

Madame BRIDONNEAU expose que par décision du Conseil Communautaire en date du 31 octobre 2008, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a consenti à la Société ISS ENVIRONNEMENT un bail à construction sur le terrain formant le lot n°3 du lotissement Parc d'Activités Jean Guiton et a fixé les conditions dans lesquelles celui-ci interviendrait, ainsi que le paiement par la Société ISS ENVIRONNEMENT d'un loyer annuel s'élevant à 85 000 € HT et des charges afférentes audit terrain. Les frais notariés seront également acquittés par cette société.

Aux termes de ce bail à construction, la Société ISS ENVIRONNEMENT devra édifier, sur ce terrain d'environ 29 739 m², un centre technique de traitement des déchets et ses bâtiments connexes ainsi que des locaux tertiaires et de services destinés au regroupement des filiales régionales d'ISS sur ce site.

Les Services Fiscaux ont été saisis.

Suite à la découverte de matériaux de déconstruction enterrés sur le site, la société ISS ENVIRONNEMENT a saisi la Collectivité d'une demande de prise en charge des éventuels surcoûts que pourraient induire d'autres découvertes.

Aux termes de différents échanges, la Société ISS ENVIRONNEMENT s'est engagée à prendre à sa charge le surcoût généré par la découverte et le traitement de matériaux de déconstruction dans la limite de 50 000 €.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle pourrait s'engager à prendre à sa charge, dans la limite des 50 000 € suivants, tout surcoût éventuel généré par la découverte et le traitement de matériaux de déconstruction dont le montant viendrait en dépassement des premiers 50 000 € financés par la société ISS ENVIRONNEMENT. Cet engagement de financement par la Collectivité ne porterait que sur le strict emplacement des seules voiries dont la réalisation a été prévue sur ce site par la société ISS ENVIRONNEMENT et ne s'appliquerait qu'après acceptation expresse préalable et écrite par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle des éléments techniques et financiers correspondants que lui aura transmis ladite société ISS ENVIRONNEMENT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de confirmer les termes de sa délibération en date du 31 octobre 2008 précitée fixant l'ensemble des conditions dans lesquelles le bail à construction interviendra au profit de la Société ISS ENVIRONNEMENT,
- de consentir à l'éventuelle prise en charge par la Communauté d'Agglomération, dans les termes, conditions et limite ci-dessus mentionnés, de tout éventuel surcoût généré par la découverte et le traitement de matériaux de déconstruction au-delà de la 1^{ère} tranche de 50 000 € prise en charge par la société ISS ENVIRONNEMENT,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de bail à construction à intervenir, ainsi que tous documents nécessaires aux effets ci-dessus mentionnés,
- d'inscrire la recette et la dépense au Budget Annexe des Affaires Economiques.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE